



17.3325

**Motion Fraktion
der Bürgerlich-Demokratischen Partei.
Endlich gleich lange Spiesse
für über 50-Jährige**

**Motion groupe
du Parti bourgeois-démocratique.
Egalité de traitement
pour les plus de 50 ans**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 05.06.19

Campell Duri (BD, GR): Unsere Motion verlangt, den Bundesrat damit zu beauftragen, die Benachteiligungen der älteren Generation im BVG abzuschaffen und bei den Altersgutschriften einen Einheitssatz einzuführen. Wir alle wissen, dass ältere Menschen – ich spreche von den über 50-Jährigen – immer mehr Mühe haben, eine Arbeitsstelle zu finden. Ein wichtiger Grund ist, dass die Pensionskasse dieser Leute für den Arbeitgeber teuer ist. Es kann nicht sein, dass wir hier einen wunden Punkt haben, denn wir alle wissen, dass es für ältere Menschen schwieriger ist, eine Arbeitsstelle zu finden.

Auch die dritte Nationale Konferenz zum Thema "Ältere Arbeitnehmende" hat dafür keine Lösung gefunden. An einer Konferenz diskutiert man über das Altwerden und findet dafür keine Lösungen. Der Bundesrat spricht das in seiner Stellungnahme an und sagt, dort habe man eben keine Ideen gefunden, wie man das Problem bekämpfen könnte.

Die Idee wäre eigentlich sehr einfach: Wir machen einen Einheitssatz für alle Personen. Wir könnten auch sagen: Wir beginnen schon mit 18 Jahren zu sparen und nicht erst ab dem 25. Jahr. Die Probleme sind bekannt. Warum haben wir jetzt nicht den Mut, diese Änderungen vorzunehmen? Es ist mir bewusst, dass das Ganze in einer ersten Phase teurer wird, aber wir sind ja da, um eine Planung zu machen, um zu schauen, wie wir aus diesem Dilemma kommen. Wagen wir darum den ersten Schritt, damit wir für Personen, die über 50 sind, die Möglichkeit schaffen, dass ihre Chance, eine Arbeitsstelle zu finden, grösser wird.

Ich weiss, der Bundesrat hat vor einem Monat Ideen für die über 58-Jährigen eingebracht. Unsere Motion wurde aber vorher eingereicht. Die BDP will diese Personen nicht mit öffentlichen Geldern finanzieren, sondern wir möchten, dass diese Leute in der Arbeitswelt bleiben können. So möchten wir ihnen die Möglichkeit geben, ihren Tagesablauf zu gestalten, wie sie es wünschen, ohne sie mit öffentlichen Geldern zu finanzieren.

Ich glaube, dass wir hier im Rat ein Durchschnittsalter von über 50 Jahren haben. Wir alle hätten es nicht einfach, eine Stelle zu finden, auch wenn wir meinen, wir seien sehr gut, oder gar, wir seien Helden. Wir alle sind aber in einem Alter, in dem wir hinsichtlich BVG sehr teuer wären.

Denken Sie an unsere Mitbürger, die so alt sind, und auch an uns, wenn wir eine Stelle finden müssten. Nehmen Sie unsere Motion an. Ich hoffe, dass wir hier eine gute Lösung finden.

Berset Alain, conseiller fédéral: L'idée formulée dans la motion n'est pas nouvelle, elle a déjà été débattue largement et à plusieurs reprises. Permettez-moi un petit historique.

En 2006 déjà – donc il y a treize ans –, le Conseil fédéral avait approuvé un rapport qui mettait en évidence le fait qu'une modification de l'échelonnement des bonifications de vieillesse LPP occasionnerait des coûts importants. Si effectivement il fallait abaisser les bonifications de tous les assurés âgés de plus de 45 ans, alors ceux-ci verraient leurs rentes diminuer radicalement, car ce sont aussi les âges pour lesquels les salaires sont en principe les plus élevés. Et donc,

AB 2019 N 905 / BO 2019 N 905

la compensation qu'il y aurait à effectuer ou l'équilibre qu'il y aurait à trouver, pour que l'avoir de vieillesse soit à





la fin le même, nécessiterait de charger de manière beaucoup plus forte qu'aujourd'hui les jeunes, notamment les jeunes familles, à un moment où les salaires ne sont pas très élevés, et à un moment où ces personnes font précisément face à des charges familiales. On aurait alors le même taux jusqu'à la fin, un taux notamment moins élevé qu'aujourd'hui, à un moment où les salaires sont plus élevés et où l'évolution du capital de vieillesse peut se faire de manière plus importante. On avait vu également que la transition serait assez compliquée à gérer.

Toutes ces questions sont des questions dont on a pu débattre dans le cadre de la discussion sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Le Parlement a mené cette discussion et a finalement rejeté cette idée – dont acte. Le Parlement a dit qu'il ne souhaitait finalement pas, après l'avoir analysé, d'un tel alignement des taux de cotisation; nous en avons pris acte.

Et puis il y a un autre élément qui nous paraît relativement important, à savoir qu'il y a aujourd'hui des travaux qui se déroulent entre partenaires sociaux pour tenter de trouver une solution pour le deuxième pilier. Comme vous le savez, après le rejet de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, le Conseil fédéral a décidé de remettre l'ouvrage sur le métier avec une révision séparée du premier pilier – ce projet devrait être transmis au Parlement cet été, d'ici la fin du mois d'août. Nous aurons d'ici là intégré le résultat de la votation du 19 mai relative au projet RFFA en ce qui concerne les questions de financement. Il y aura ensuite – nous le souhaitons en tout cas – une possibilité de débattre du deuxième pilier. Mais nous avons, suite à l'échec de la votation de 2017, transmis cette réflexion aux partenaires sociaux, qui se sont déclarés prêts à faire ce travail. A ma connaissance, ils sont aujourd'hui en plein travail, ils avancent et nous verrons ce qui sera livré.

Je crois que nous devons aujourd'hui éviter de poser des limites, des cautions, sans savoir ce qu'ils sont en train de faire, et nous devrions laisser une chance aux partenaires sociaux de nous transmettre ce qui leur paraît judicieux en matière de réforme du deuxième pilier, sans essayer de les contraindre par des décisions parlementaires. C'est un élément de plus qui doit inciter aujourd'hui à rejeter cette motion. Mais il est clair pour moi que cette discussion aura lieu. Elle doit avoir lieu dans le cadre d'une réforme globale du deuxième pilier, et non sur la base d'un élément pris isolément comme c'est le cas aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle j'aimerais vous inviter à rejeter la motion.

La présidente (Carobbio Guscetti Marina, présidente): Il Consiglio federale propone di respingere la mozione.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 17.3325/18878)

Für Annahme der Motion ... 165 Stimmen

(Einstimmigkeit)

(12 Enthaltungen)